

Les partenaires



Comité régional de Bretagne Handisport

Centre d'affaires Pégase - Rue Augustin Fresnel
29490 GUIPAVAS
Tel : 02 98 42 61 05 - crbh@wanadoo.fr
<http://handisport-bretagne.org>

Comité régional de Bretagne Sport Adapté

20, Avenue Victor Le Gorgeu - 29200 Brest
02 98 01 81 85 - ffsacr06@univ-brest.fr
www.sportadaptebretagne.fr



Comité régional olympique et sportif de Bretagne (CROS)

Maison des Sports - 13b, avenue de Cucillé
35065 Rennes cedex
02.99.54.67.87 - cros-de-bretagne@wanadoo.fr
www.bretagne.franceolympique.com

Renseignements

Direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Pascal Durand
4, avenue du bois l'Abbé
CS 94323 - 35043 Rennes cedex
02 23 48 24 23 - pascal.durand@drjscs.gouv.fr
www.bretagne.drjscs.gouv.fr



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Ces formations bénéficient
d'un financement du CNDS



Devenez Référent Handicap... et favorisez l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs valides

Formation à destination :

- des salariés et/ou bénévoles titulaires d'un BEES, BPJEPS, CQP (certificat de qualification professionnelle) ou en cours de formation
→ Obtenez une attestation de qualification sport adapté (AQSA) et un certificat de qualification handisport (CQH)
- des bénévoles d'un club ou comité sportif
→ Obtenez une attestation de qualification sport adapté "1" (AQSA) et une attestation de qualification CQH A

Certificat de Qualification Handisport (CQH)

- Permet d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en place de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement.
- Permet d'acquérir des connaissances générales relatives aux handicaps moteurs et sensoriels, à l'environnement institutionnel ainsi que sur le matériel spécifique.

Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA)

- Est une attestation fédérale qui permet d'ouvrir sa pratique à un public handicapé mental ou atteint de troubles psychiques.

Devenez "Réfèrent Handicap" dans votre discipline

Attestation de Qualification sport Adapté (AQSA) - 60h

Formation en 3 modules se déroulant dans un délai maximum de deux années :

Module AQSA 1 (16h) : Approche théorique du handicap mental.

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement. Ce module peut être mis en œuvre avec des stagiaires de disciplines sportives différentes.

Module AQSA 2 (24h): Axé sur la pratique sportive, approche pédagogique et techniques adaptées.

Module AQSA 3 (20h) : Stage pédagogique en situation. Évaluation du stage à partir d'un document écrit et d'un entretien.

Certificat de Qualification Handisport (CQH) - 69h

Formation Handisport dispensée en 2 modules :

Module CQH A (21h) : aborde le handicap de façon théorique et générale.

Module CQH B (35 à 42h) : Formation spécifique par discipline, axé sur une pratique sportive avec une approche pédagogique, matériel et technique adaptés.

Pré-requis pour le CQH module B : avoir participé au CQH module A et être titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement et/ou l'entraînement de façon autonome d'un groupe de sportifs. Suivant les disciplines : BEES, DEJEPS, CQP, monitorat, etc.

Suivant les disciplines, il n'y a que 1 ou 2 dates nationales par module B, il ne se déroule pas forcément en Bretagne !

Pour devenir réfèrent de ma discipline

Je suis bénévole
je passe

↓
le module AQSA 1
+
le module CQH A

↓
J'obtiens une
attestation de suivi de
stage AQSA 1
et une attestation de
présence CQH A

Je suis salarié ou
bénévole
je passe

↓
le module AQSA 1
+
le module CQH A

↓
le module AQSA 2
+
le module CQH B

↓
le module AQSA 3

↓
J'obtiens une
attestation de Qualification
Sport Adapté (AQSA)
et un certificat de
Qualification Handisport (CQH)

Procédure à suivre :

Les candidats doivent s'adresser à leur comité départemental, comité ou ligue régionale afin qu'une convention soit signée avec les comités régionaux handisport et sport adapté.